



DANS SA SEANCE DU 24 OCTOBRE 2016 LA MUNICIPALITE

A pris note

- Que M. et Mme Chiari ont obtenu la nationalité suisse depuis le 12 octobre 2016
- Des remerciements de la Paroisse Catholique de Morges pour le vin offert à l'occasion de leur fête « Paroisse en Fête ».

A décidé

- De délivrer les permis d'utiliser ou d'habiter à :
 - Parcelle 650 A. Carré SA – Ch. du Monteiron : appartement du rez – le permis d'habiter sera délivré une fois le contrôle des collecteurs effectués.
 - Parcelle 281 M. et Mme Chiari – Ch. des Vergers 7 : changement de fenêtres, volets, porte d'entrée, porte de garage et installation d'un jacuzzi : permis d'utiliser
 - Parcelle 193 M. et Mme Pierroz – ch. de la Pierrâre 6 : piscine non chauffée avec couverture mobile, construction d'un couvert vitré sur l'entrée et d'un couvert sur terrasse existante : permis d'utiliser
 - Parcelle 570-4 R. Pleux – Ch. des Mélèzes 4 : installation d'une pergola : permis d'utiliser.
 - Parcelle 192 F. Vuille – Ch. de la Pierrâre 4 : remplacement d'un cabanon de jardin par un abri de jardin et réaménagement du bosquet : permis d'utiliser

La municipalité